

# **Protection juridique des inventions biotechnologiques**

1988/0159(COD) - 05/05/1994 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le PE a adoptée trois amendements concernant l'évaluation des inventions, les considérations éthiques et morales dans l'examen des inventions, et la non brevetabilité du corps humaine.